

# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis sur les règles Note technique**

Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité  
Audit interne  
Comptabilité réglementaire  
Crédit  
Détail  
Haute direction  
Opérations  
Pupitre de négociation

*Personnes-ressources :*

Bruce Grossman  
Analyste principal de l'information  
Politique de réglementation des membres  
416 943-5782  
[bgrossman@iiroc.ca](mailto:bgrossman@iiroc.ca)

Chris Do  
Analyste principale de l'information  
Politique de réglementation des membres  
416 865-3020  
[cdo@iiroc.ca](mailto:cdo@iiroc.ca)

**18-0010**

**Le 10 janvier 2018**

## **Liste des taux de marge variables (taux de couverture flottants) et des taux de marge (couverture) pour les erreurs de suivi à l'égard des produits sur indice canadien et américain admissibles**

Cette liste est publiée tous les mois et donne les taux de marge à l'égard des produits sur indice canadien et américain dont l'indice est admissible à titre d'« indice » selon le sous-alinéa 9(a)(xii) de la Règle 100 des courtiers membres. Lorsque des produits sont admissibles à titre d'indices, ils peuvent donner lieu à l'utilisation de la méthode des taux de marge variables (taux de couverture flottants) pour le calcul de la marge (couverture).

Cette liste est établie en fonction des données disponibles sur la période terminée le 31 décembre 2017, et est en vigueur à compter du 15 janvier 2018 et jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une liste subséquente.

La [liste des taux de marge variables \(taux de couverture flottants\) et des taux de marge \(couverture\) pour les erreurs de suivi à l'égard des produits sur indice canadien et américain admissibles](#) est accessible en format Microsoft Excel sur le site Internet de l'OCRCVM, dans la section « Manuel de réglementation », sous « Ressources complémentaires ».